

LES DISPENSATIONS DE LA LOI ET DE LA GRÂCE

Actes 15 : 1 - 41 ; Romains 14 : 1 - 6

LEÇON 333 – Cours des Adultes

VERSET DE MEMOIRE : "La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ" (Jean 1 : 17).

I La Loi ou la Grâce

1. Les adeptes du Judaïsme essayèrent de faire respecter la Loi de Moïse aux Gentils convertis : Actes 15 : 1 ; Galates 1 : 6, 7.
2. Paul et Barnabas ne voulurent pas s'écarter des normes de la grâce chrétienne : Actes 15 : 2 ; Romains 10 : 4 ; Galates 1 : 8 - 12.
3. Une délégation fut envoyée à Jérusalem pour traiter la question : Actes 15 : 2 - 5.

II Le Conseil à Jérusalem

1. Les Apôtres et les anciens se réunirent pour examiner la question : Actes 15 : 6.
2. Pierre exprima ses convictions basées sur la volonté de Dieu manifestée précédemment : Actes 15 : 7 - 11 ; 10 : 44 - 48.
3. Paul et Barnabas racontèrent les œuvres merveilleuses de Dieu parmi les Gentils : Actes 15 : 12.
4. Jacques ajouta son avis et résuma l'option du Conseil : Actes 15 : 13 - 21 ; Romains 14 : 1 - 6.

III La Grâce Triomphante

1. Le Conseil décida que les Gentils, devenus Chrétiens, fussent libérés de la Loi de Moïse : Actes 15 : 22 - 29 ; Galates 2 : 14 - 16.
2. Des lettres furent écrites et des frères furent envoyés pour porter le message : Actes 15 : 23 - 33.

IV Le Second Voyage Missionnaire

1. Paul décida de quitter Antioche pour parcourir les villes précédemment visitées : Actes 15 : 34 - 36.
2. Barnabas préféra emmener Jean surnommé Marc et il partit avec lui pour Chypre : Actes 15 : 37 - 39.
3. Paul choisit Silas et partit pour la Syrie et la Cilicie : Actes 15 : 40, 41.

COMMENTAIRE

"Vous adorez ce que vous ne connaissez pas ; nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le salut vient des Juifs" (Jean 4 : 22). Jésus prononça les paroles que tout Juif crut diligemment, car il y a plusieurs centaines d'années, la promesse avait été faite au fidèle Abraham par le Seigneur : "Toutes les familles de la terre seront bénies en toi" (Genèse 12 : 3).

L'Alliance au Sinaï

La nation d'Israël fut le résultat direct et l'accomplissement partiel de la promesse faite à Abraham. A la Montagne de Sinaï, Dieu traça les grandes lignes de l'Alliance qu' Il fit avec les Enfants d'Israël ; eux aussi, à leur tour, acceptèrent de tout cœur l'Alliance au moment où Moïse leur en parla. Enoncé sous une forme simplifiée, le grand et merveilleux appel de Dieu aux Enfants d'Israël signifiait que Dieu voulait

que les Israélites fussent une nation sainte et un royaume de sacrificateurs – un trésor particulier de Dieu. Ils devaient être les messagers de l'Alliance de Dieu, ils devaient évangéliser, ou gagner le monde, et amener ainsi tous les hommes dans l'Alliance de Dieu. Dieu se révéla aux Enfants d'Israël de façon claire et inoubliable. Il leur donna les Dix Commandements, écrits de la main de Dieu sur les tables de pierre et certaines lois que Moïse écrivit dans un livre. Dieu fit des Israélites des conservateurs et gardiens de ces oracles de Dieu et les choisit comme famille et moyens par lesquels l'Alliance d'Abraham serait finalement accomplie envers le monde entier par la naissance du Messie.

Toutes les prescriptions, que Dieu a décrites aux Enfants d'Israël à la Montagne de Sinaï, furent connues sous le nom de "la Loi de Moïse", parce que c'était Moïse qui fut l'instrument dont Dieu se servit pour donner la Loi à Israël ; mais en réalité, la Loi fut la Loi de Dieu. En étudiant la Loi et l'époque à laquelle elle fut donnée, l'on doit admettre que seul Dieu pouvait inspirer un tel ensemble de règles exemplaires de conduite. La Loi institua pour les Enfants d'Israël un mode de vie et une adoration de Dieu qu'aucune autre nation n'a commencés à pratiquer. La Loi fut une plus grande révélation de Dieu que ce qui avait été donné auparavant, et à travers la Loi, les Enfants d'Israël apprirent ce que Dieu espérait d'eux dans une adoration agréable à Lui.

Le But De La Loi

La Loi fut merveilleuse et glorieuse, parce qu'elle indiquait le Sacrifice parfait à venir, le Seigneur Jésus-Christ. Dieu voulait que la Loi fût de nature à éduquer les Enfants d'Israël – non pas que la Loi en elle-même pouvait apporter le salut. "Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi" (Galates 3 : 24). "En effet, la loi, qui possède une ombre des biens à venir, et non l'exacte représentation des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices qu'on offre perpétuellement chaque année, amener les assistants à la perfection. Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés" (Hébreux 10 : 1, 4).

En réalité, il y avait quelques exemples remarquables d'hommes justes sous la Loi – des hommes qui furent sauvés et sanctifiés ; mais leur justice ne provenait pas des œuvres de la Loi, mais plutôt de leur foi en Dieu et de leur obéissance à Sa Parole. "Le temps me manquerait pour parler de Gédéon, de Barak, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel, et des prophètes, qui, par la foi, vainquirent des royaumes, exercèrent la justice, obtinrent des promesses, fermèrent la gueule des lions. Tous ceux-là, à la foi desquels il a été rendu témoignage, n'ont pas obtenu ce qui leur était promis, Dieu ayant en vue quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils ne parvinssent pas sans nous à la perfection" (Hébreux 11 : 32, 33, 39, 40).

La Dispensation De La Grâce

La "meilleure chose" que Dieu a pourvue pour nous est l'Évangile de Jésus-Christ. A maintes reprises, les Écritures ont prédit le jour où le Seigneur ouvrirait la porte de la grâce au monde entier. "Voici, tu appelleras des nations que tu ne connais pas, et les nations qui ne te connaissent pas accourront vers toi, à cause de l'Éternel, ton Dieu, du Saint d'Israël, qui te glorifie" (Esaïe 55 : 5).

La naissance de Jésus-Christ, le Messie, marqua le commencement d'une nouvelle dispensation dans les relations de Dieu avec les hommes : la dispensation de la Grâce. L'heure était venue où toutes les limites furent ôtées, où tous les liens de nationalité prirent fin et où la Grâce de Dieu fut directement portée à tous les hommes.

Jésus a dit à la femme Samaritaine : "L'heure vient où ce ne sera ni sur cette montagne ni à Jérusalem que vous adorerez le Père. Mais l'heure vient, et elle est déjà venue, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car ce sont là les adorateurs que le Père demande" (Jean 4 : 21, 23). Le sacerdoce terrestre n'était plus nécessaire ; l'adoration agréable ne dépendait pas des cérémonies centralisées dans le Temple ; les sacrifices d'animaux ou les rites n'étaient plus nécessaires pour avoir l'approbation de Dieu et le pardon des péchés. Dans n'importe quel pays, toute personne honnête peut venir à Dieu avec la foi en Jésus-Christ et une vraie repentance des péchés pour recevoir dans le cœur le témoignage que sa prière a été entendue et que ses péchés ont été pardonnés.

La Nouvelle Alliance

Dieu établit la nouvelle Alliance pour accomplir l'ancienne, ayant planifié la nouvelle Alliance dès la fondation de la terre. Le grand prix de la nouvelle Alliance fut celui qui conduisit le Seigneur à la croix du Calvaire et Le fit crucifier là, afin que, par le Sang versé à travers Sa vie soumise et abandonnée, une Alliance pût être faite – non seulement avec les Juifs, mais aussi avec tous les hommes de façon individuelle – par laquelle les hommes pussent se réconcilier avec Dieu.

Le but de cette Alliance était d'établir un pont sur le gouffre qui a été créé par le péché et qui séparait l'homme de Dieu. Le seul moyen, par lequel un pont pourrait être établi sur ce gouffre était le prix que Jésus paya, le Sang qu'Il versa, le sacrifice qu'Il fit, l'expiation qu'Il fit et par laquelle l'humanité pouvait se réconcilier avec Dieu. C'est une chose merveilleuse que Dieu ait fait la provision grâce à laquelle l'homme peut vaincre le péché et revenir au Seigneur, et peut, par-dessus tout, avoir l'amour implanté dans le cœur : l'amour envers Dieu, l'amour envers l'homme. La loi de l'amour est la nouvelle loi sous la dispensation de la Grâce.

La Loi Et La Grâce

La Loi fut très stricte dans son exigence de l'obéissance. "Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous" (Jacques 2 : 10). "Tu ne... point" fut la base des commandements de la Loi et les Enfants d'Israël apprirent à travers des commandements que le péché était extrêmement abominable (Romains 7 : 13). L'esprit de la Loi était : Obéis ou tu mourras.

"Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ait la vie éternelle" (Jean 3 : 14, 15). Les Enfants d'Israël, qui étaient sur le point de mourir, regardèrent le serpent d'airain dans le désert et conservèrent la vie. De la même manière, les pécheurs mourants peuvent regarder le Fils de Dieu crucifié et avoir la vie ; par conséquent, 'regarde et vis' constitue le mot d'ordre de l'Évangile. "Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde" (Jean 1 : 29).

La plupart des préceptes de la Loi, aussi élevés soient-ils, sont audessous des normes instituées par Jésus. La Loi était l'ombre des bonnes choses à venir ; mais lorsque la lumière de l'Évangile de Jésus-Christ a resplendi dans sa plénitude, l'ombre a disparu. La Loi dit : "œil pour œil, et dent pour dent" ; mais Jésus ordonna : "Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre" (Matthieu 5 : 39). La Loi dit : "Tu ne commettras point d'adultère", mais Jésus éleva davantage les normes : "Moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur" (Matthieu 5 : 28). "Vous avez entendu qu'il a été

dit aux anciens : Tu ne tueras point ; celui qui tuera mérite d'être puni par les juges. Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges ; que celui qui dira à son frère : Raca ! mérite d'être puni par le sanhédrin ; et que celui qui lui dira : Insensé ! mérite d'être puni par le feu de la géhenne" (Matthieu 5 : 21, 22).

Une étude minutieuse des Ecritures révèle que les Dix Commandements de l'Ancien Testament sont réaffirmés dans le Nouveau Testament avec un niveau plus élevé que dans l'Ancien Testament, à l'exception remarquable du quatrième commandement. Nulle part dans le Nouveau Testament ne se trouve réaffirmer le commandement concernant le Sabbat Juif.

Une Controverse

C'était souvent difficile pour les Israélites de se rendre compte que leur Dieu ne faisait point acception de personnes. La plupart des Pharisiens, ainsi que certains des convertis au Christianisme au temps des Apôtres, se cramponnaient à l'idée que le salut vient des Juifs et est pour les Juifs seuls. Ils considéraient les nations étrangères comme des païens qui étaient sans espérance dans ce monde ou dans le monde à venir, sauf si elles deviennent Juives et se soumettent à la Loi d'Israël. "Alors quelques-uns du parti des Pharisiens, qui avaient cru, se levèrent, en disant qu'il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la Loi de Moïse" (Actes 15 : 5).

Paul et Barnabas qui étaient les principaux ambassadeurs de l'Evangile près les Païens, ne pouvaient pas soutenir un instant un tel enseignement, car ils avaient vu des multitudes de Gentils venir directement à Dieu dans une sincère repentance pour recevoir la transformation de leur vie en réponse à leurs prières. La question fut portée à Jérusalem pour que les Apôtres et les anciens pussent la régler.

L'Esprit Qui Guide

Les Apôtres et les anciens, guidés par le Saint-Esprit, se rendirent compte que la Loi avait été accomplie en Christ et qu'elle n'était plus en vigueur. "Ayant appris que quelques hommes partis de chez nous, et auxquels nous n'avions donné aucun ordre, vous ont troublés par leurs discours et ont ébranlé vos âmes. Nous avons donc envoyé Jude et Silas, qui vous annonceront de leur bouche les mêmes choses. Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité" (Actes 15 : 24, 27 - 29). Ils statuèrent qu'il n'était point nécessaire de se faire circoncire. Aucune mention ne fut faite concernant l'observance des jours saints, des nouvelles lunes, ou des jours de Sabbat ; ni aucune mention ne fut faite sur le fait de consommer ou non de la viande, sauf de s'abstenir des viandes sacrifiées aux idoles. "Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ" (Colossiens 2 : 16, 17). "Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction. Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu" (Romains 14 : 5, 6). "Maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli" (Romains 7 : 6). Ce ne sont là que quelques passages

de l'Écriture, parmi tant d'autres, qui montrent comment la Vérité en Jésus-Christ a, de façon irrévocable, remplacé la Loi de Moïse.

Qui a réglé la question ? "Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous". L'Esprit de Dieu a touché le cœur des membres du Conseil – ils étaient d'un commun accord – et a inspiré le verdict que Dieu avait ordonné depuis la fondation du monde.

QUESTIONS

1. Qui étaient les adeptes du Judaïsme ? Et quelle était leur doctrine ?
2. Pourquoi Paul et Barnabas ne pouvaient-ils pas être d'accord avec eux ?
3. Quelle était la doctrine prêchée par Paul et Barnabas ?
4. Comment la question fut-elle réglée ?
5. Quelle était l'opinion de Pierre sur la question ?
6. Comment Paul et Barnabas ont-ils aidé à régler la question ?
7. Qui résuma les opinions du Conseil ?
8. Quelle a été la conclusion de la réunion du Conseil ?